



## ARRÊTÉ

N°2023 / T 14

**Objet :**  
**ARRÊTÉ DE CIRCULATION et STATIONNEMENT**

**Le Maire de VIF,  
Guy GENET**

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

**VU** la délibération de l'élection de **M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021**

**VU** la pétition en date du 15 novembre 2023 par laquelle Monsieur SIMONETTI demande l'autorisation de pouvoir fermer la rue du 19 Mars 1962 les samedi 21 janvier 2023 et dimanche 22 janvier 2023 à l'occasion de la Bourse De Pièces Détachées de l'association SIMOREY.

**CONSIDÉRANT** que pour permettre l'exécution de cette bourse et assurer la sécurité des organisateurs ainsi que des usagers des voies de circulation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation de tous véhicules seront interdits, sur la rue du 19 mars 1962 entre la rue du portail rouge et le boulevard de la Résistance.

Cette réglementation sera applicable entre le samedi 21 janvier 2023 à 08h00 et le dimanche 22 janvier 2023 à 16h00.

**ARTICLE 2 :** La signalisation de cette fermeture sera mise en place, entretenue et déposée par la personne chargée de cette bourse.

**ARTICLE 3 :** Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, le Directeur Général des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 17 janvier 2023

Le Maire

Guy GENET